



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de GOSSIP (Christopher), MINEL (Emmanuel), « Principes de l'édition », *Théâtre complet*, Tome IV, CORNEILLE (Thomas), p. 619-620

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-10617-3.p.0619](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-10617-3.p.0619)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPES DE L'ÉDITION

Exception faite de mots comme *avecque* ou *encor* qui sont quelquefois exigés par la versification, nous avons modernisé l'orthographe mais en conservant, dans la mesure du possible, la ponctuation de l'époque. En fait, les signes de ponctuation n'avaient pas tout à fait la même valeur que ceux d'aujourd'hui. Dans son *Dictionnaire universel* (3 vol., La Haye et Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690. Réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1970), s.v. *point*, Antoine Furetière écrit : « Un *point* marque un sens complet, et que la période est achevée. Deux *points* marquent ordinairement le milieu d'un verset, ou la pause où on peut reprendre haleine. Le *point* avec la virgule s'appelle *comma*, et il marque une pause plus grande que la virgule, mais plus petite que celle des deux *points* ». En français moderne les deux-points sont un signe placé devant une explication ou une énumération. À la différence de *Maximian*, où, dans les éditions parues jusqu'en 1682, nous avons relevé et remplacé un nombre important de deux-points en fin de vers, il n'y a qu'un seul exemple de ce signe dans *Persée et Démétrius*, au vers 1760 (voir la note).

En plus, on remarquera que le nombre de virgules qu'on trouve dans les éditions du XVII^e siècle, surtout en fin de vers, est plus significatif que de nos jours. Nous avons retenu la plupart des virgules de l'édition originale de notre pièce, mais lorsqu'elles risquaient de dérouter le lecteur moderne nous les avons remplacées par des signes plus forts (point-virgule ou point). Il serait fastidieux d'énumérer tous les exemples de changements dans la liste de variantes mais on constate qu'après la révision entreprise par Thomas Corneille en 1692 la ponctuation a été renforcée, les phrases devenant plus courtes et plus fermes.

Dans les versions imprimées des pièces de théâtre du XVII^e siècle, plusieurs noms communs, et même quelques adjectifs, commencent par une majuscule. Pour le texte de *Persée et Démétrius* nous avons relevé soixante-cinq substantifs (surtout *fil*s, *frère*, *trône*, *père*) et deux adjectifs

(*auguste, sujet*) qui sont agrémentés de cette façon. La plupart de ces capitales sont remplacées ici par des minuscules. Par contre, dans le texte de la pièce nous avons retenu la majuscule pour les substantifs suivants : Ciel (séjour des Dieux), Cour, Dieux, État, Madame, Prince, Princesse, Reine, République, Roi, Seigneur et Sénat. Les majuscules ont été conservées aussi dans l'extrait du privilège du roi.

À l'intérieur d'un vers, si un point d'interrogation ou un point d'exclamation est suivi dans l'édition originale d'une minuscule, nous corrigeons (voir la note des vers 1285 et 269). Nous conservons la minuscule après *las !* et *hélas !*.

Enfin il faut se rappeler qu'au XVII^e siècle les auxiliaires *devoir, falloir* et *pouvoir*, au passé de l'indicatif, avaient presque toujours une valeur modale. Ainsi *j'ai dû* = *j'aurais dû*, *il fallait* = *il aurait fallu*, etc.